

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 815 – 10/05/2020

Descriptif

Objet	: Concours Goutte St Mathieu à Bernex pour : - Etablissement scolaire pour l'enseignement secondaire I : un cycle d'orientation pour 900 élèves. - Etablissement scolaire pour l'enseignement secondaire II : un centre de formation professionnelle santé (CFPSa) et centre de formation professionnelle social (CFPSo). - Programme communal - Parking et aménagements extérieurs
Forme de mise en concurrence	: Concours (SIA 142)
Type de procédure	: Ouverte à deux degrés Le premier degré se concentrera sur le concept d'aménagement du périmètre pour sélectionner environ 10 projets. Le deuxième degré permettra de préciser le projet architectural.
Mandat	: 1 ^{er} degré, seule la compétence architecte Le 2 ^{ème} degré, ingénieurs - du génie civil, construction - de la physique du bâtiment.
Date de publication dans la FAO	: 7 mai 2020
Délai de rendu	: 10 septembre 2020 pour le degré 1 22 mars 2021 pour le degré 2
Adjudicateur	: Office cantonal des bâtiments (OCBA), Boulevard Saint-Georges 16, Case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	: FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes-Urbanistes SA, Case postale 567, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Inscription	: Par envoi de la fiche d'inscription
Simap	: No de publication : 1133215 Documents téléchargeables sur le site Simap
Communauté de soumissionnaires	: Admise
Jury	: Président M. Della Casa Francesco, Architecte cantonal, SG, Genève Membres non professionnels Mme Bossi Magali, Représentante de la société civile Mme Brogi Magali, Urbaniste, cheffe de projet, OU Mme Cantiniaux Anne-Lise, Service paysage et forêts, OCAN M. Drème Laurent Fondation des Parkings Mme Giraud Marie-Hélène, Architecte-paysagiste, Triporteur, Nyon M. Labey Cédric, Chef de projets, OCT Mme Pellaton Anne, Représentante de la société civile M. Rudaz Sylvain, Directeur général, DGES II, DIP M. Tamone Eric, Directeur SOP - DGEO, DIP Membres professionnels M. Desthieux Gilles, Spécialiste physique du bâtiment, Dr ès

Science, Hepia

Mme Durussel Noémie, Ingénieure civil, Ovale & Partenaires, Châtel-St-Denis

M. Girasoli Antoine, Architecte, chef de projets, OCBA

Mme Lacaton Anne, Architecte, Lacaton-Vassal, Paris

M. Mongin Philippe, Architecte, chef du service du dév. urbain de Bernex

Mme Perucchi Marta, Architecte, directrice DLOG, DIP

Mme Teddé Céline, Architecte, Agence AT, Marseille

Mme Wegmueller Francine, Spécialiste physique du bâtiment, Dr ès Science, Weinmann- Energies, Echallens

Mme Zein Tanya, Architecte, FAZ architectes, Genève

Suppléants non professionnels

Mme Bournhonnet Stéphanie, Urbaniste, service du développement urbain de Bernex

Mme Guillaumont Natacha, Architecte-paysagiste, HEPIA

M. Jaunin François, Représentant de la société civile

M. Martin Harold, Directeur CFPSa, DIP

Suppléants professionnels

M. Grosjean Serge, Ingénieur civil, Fondation des Parkings

Mme Guscio Sandra, Ingénieure civil, Renens

M. Marchi David, Architecte, chef du secteur bâtiments, DLOG, DIP

M. Ortolan Stéphane, Spécialiste concept énergétique, OCBA

M. Séchaud Laurent, Architecte, chef de projets, OCBA

M. Simioni Sandro, Architecte, Directeur OCBA-DCO, Genève

Spécialistes conseils

M. Amella Luis, Expert en programme scolaire, architecte, DLOG, DIP

Mme Baillon Lucie, Expert bruit / OCEV

M. Beaugheon Julien, Expert développement durable, DI

M. Brungger Cyril, Expert sports, DES

M. Delahaye Charles, Expert OPAM, Inexis

Mme Goulet Joanie, Experte en programme scolaire, architecte, DLOG, DIP

M. Hasnaoui Nourdine, Expert technico-économique, OCBA

M. Lugin Bernard, Expert sports et environnement, Directeur Environnement et services extérieurs, commune de Bernex

M. Mathez Alain, Expert en droit de la construction, OAC

Mme N'Gaïdé-Diouf Fatimétou, Expert matériaux - déchets de chantier / OCEV

M. Renlund Patrick, Direction du service social, commune de Bernex

M. Socchi Pascal, Expert concept énergétique, ingénieur-conseil Sàrl

Mme Vidal Emmanuelle, Dir. culture et communication, commune de Bernex

M. Wachsmuth Gilles, Expert environnement, SERMA

M. Zinder Rémy, Expert développement durable, DT

Critères d'appréciation

: Au premier degré

- L'insertion dans le site, la capacité à créer une identité paysagère du lieu, la mise en valeur des équipements publics dans cette porte d'entrée de Bernex et le rapport au voisinage, considérant les projets alentours.
- Le concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.
- Le concept des aménagements extérieurs et des espaces

publics, leurs qualités fonctionnelles et d'ambiance et leurs relations au contexte.

- La stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité en rapport avec les ambitions des maîtres de l'ouvrage.
- La fonctionnalité et l'économicité générale.
- Le respect du programme et des prescriptions d'aménagement.

Au deuxième degré

En sus des critères applicables au premier degré :

- L'adaptation du concept général d'aménagement et de fonctionnement en réponse aux critiques et recommandations du jury à l'issue du premier degré.
- La juste réponse aux attentes de l'organisateur en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.
- La pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations intérieures ou extérieures et de leur contribution à de bonnes conditions d'acquisition de connaissances et de sociabilité.
- La qualité architecturale, spatiale, fonctionnelle des constructions en cohérence avec les ambiances attendues et l'identité voulue pour chacun des établissements scolaires, les équipements communaux et l'infrastructure de stationnement.
- La pertinence du projet paysager et la qualité des espaces extérieurs : fonctionnalité des espaces privatifs des établissements scolaires et publics en lien avec les espaces extérieurs limitrophes.
- L'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps.
- La rationalité économique architecturale et constructive.

Somme des prix : Le jury dispose d'une somme globale de CHF 482'000.- HT pour l'attribution de 5 à 8 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Office cantonal des bâtiments (OCBA), Boulevard Saint-Georges 16, Case postale 32, 1211 Genève 8

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes-Urbanistes SA, Case postale 567, CH-1401 Yverdon-les-Bains